

mana i-teienei faape raa, o lei
faaite hia o toaite na te mau
vahi atoa e an ra; e faaite hia hoi
na roto i te Vaa e nenei hoi i roto
i te Pufa Aua o te fenua nei.

Par le Commandant Commissaire de la République :
Le sous-commissaire de la marine f.f. de Directeur de l'Intérieur,
Signé : G. Puaux.

1. CHESSE.

Par ordre de N. le Commandant Commissaire de la République en date du 25 août 1880, le soldat d'infanterie de marine Milland a été appelé à remplir les fonctions de secrétaire militaire à la Résidence de Moorea, ainsi que celles d'huissier et de porteur de communications.

AVIS.

These immigrants will be introduced in three successive voyages (each one about 150). The price of introduction will be from 200 to 225 francs for adults, 75 francs for children above 10 years of age, and gratuitous for children under that age.

From 10 to 15 francs for adults for the two first years and 20 fr. for the third and last year. The immigrants will also have a right to their repatriement at the expense of the *compagnie*, and for which a sum of 75 francs is necessary to be added to the above price of introduction.

The Caisse agricole will make all necessary advances, which will be repaid for each immigrant, including the expense of *repatriement*, in the following manner, viz. :

100 francs at the moment of engagement;
100 francs one year after the engagement;
100 francs in the course of the last month of the expiration of the

Par le Com
Le sous-commis

Nous, Command
Commissaire de la
Sur la proposition

Art. 1^{er}. Les Ind

Art. 2. Cette prestation sera répartie à chaque mois des décaissements de la prestation, le montant net d'impôt et de charges sociales.

Art. 3. Le montant des journées fournies à la nourriture, entretien des intérêts du service auquel il

Art. 4. Les sommes diverses formées sur décisions

Art. 5. L'administration sera soumise à

Chaque mois le re-
tourne à la vérifica-
Art. 6. L'Ordonna-
chacun en ce qui lo

Par le Com

L'Ordonné
GARRIE.
Par décision de M
en date du 21 août
rine, a été appelé a
Par décision de M

Par ordre de M.
en date du 25 août
été appelé à remplir
denor de Moorea, a
trainées.

AVIS.
L'Administration
de porter à la connaissance
habitants que des
ont été faites par M.
de San Francisco
d'introduire dans la

Ces immigrants se
sont introduits en trois vagues
(entre 1950 et 1955)
à un prix d'introduction
de 200 à 225 francs par
personne, puis de 75 francs pour les

Les salaires mensuels pour les adultes pendant les deux périodes et de 20 franc

La Caisse agricole avance nécessaires

100 francs au moment
même ;
100 francs une année a
l'avance.

100 francs dans le cours
mois de l'expi-

(V. Supplement, p. 191-192.)

Fêtes de septembre 1880

THÉÂTRE DE PAPEETE

SOUVENIRS

Du 9 et 12 septembre

AVEC LE CONCOURS D'AMATEURS

PREMIÈRE PARTIE

L'Afr national.

La Soeur de Jocrisse, comédie-vaudeville en 1 acte,

Les Canards, tyrolienne.

Les Rameaux, hymne.

Intermède : Exercices gymnastiques.

SECONDE PARTIE

Les Gendarmes, duo bouff.

Cascarinette, tyrolienne.

L'Impôt sur les Ivrognes, scène comique.

La consigne est de ronfler, comédie-vaudeville en 1 acte.

PRIX DES PLACES :

Premières (chaises ou fauteuils numérotés).	5 ^f 00
Deuxièmes.	2 50
Troisièmes.	1 00

— Les places pourront être prises à l'avance, pour les représentations du 9 et du 12 septembre, au bureau des contributions, la veille de chacune des représentations, de 8 à 10 heures du matin et de 1 heure à 5 heures du soir.

— Les soirées de représentation se feront vers heures au théâtre à 7 heures.

— Les représentations commenceront à 8 heures.

— Le droit de vendre des liquides dans la salle de spectacle, pendant les représentations, est libre et adjugé.

— Les délégués qui désirent obtenir cet avantage sont priés d'adresser leurs offres, sous pli cacheté, à M. Luyard, membre de la commission théâtrale.

— Les souscriptions seront ouvertes le lundi 6 septembre, à 10 heures du matin, au bureau des contributions.